



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de l'Organisation des Compétitions

PROCES VERBAL N° 07/23

SEANCE DU

LUNDI 04 DECEMBRE 2023

Saison 2023-2024

Etaient présents :

Mrs ADDI Abderahmane Président

ABARAR Mohamed Membre

Melle BENADAD Amina Secrétaire



Le Lundi 04 Décembre 2023 à 9 h s'est tenue une séance de travail au siège de la ligue nationale de futsal en présence des membres de la Commission Organisation des Compétitions.

Ordre du jour:

- Résultat de la compétition Futsal de la 2^{ème} journée Division 1.
- Résultat de la compétition Futsal de la 1^{ère} journée Division 2.
- Programmation de la Compétition Futsal de la 3^{ème} journée D 1
- Tirage au sort du 1^{er} Tour Préliminaire Coupe d'Algérie 2023-2024
- Programmation du 1^{er} Tour Préliminaire Coupe d'Algérie 2023-2024
- Etude de la Rencontre Non Jouée Mila-US Annabi du 02.12.2023
- Etude de la Rencontre Non Jouée TAC Zéralda-OS BEO du 02.12.2023
- Etude de la Rencontre Non Jouée JSSH-ASSA du 02.12.2023

La séance fut ouverte par le Président de la commission d'organisation des compétitions au sein de la LNFS en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Les travaux ont été entamés selon les points cités ci-dessus.

Après avoir exploré les documents de la compétition Futsal Feuilles de Match et Compte Rendus des Officiels de Match relevant des rencontres de la 2^{ème} journée Division 1 et de la 1^{ère} Journée Division 2 ,à l'homologation des résultats techniques de chaque match confirmant l'établissement des résultats officiels concluant ainsi l'élaboration :

- Du classement des clubs en fonction de la 2^{ème} journée Division 1 et de la 1^{ère} journée de la Division 2.
- Et de la programmation de la 3^{ème} journée de la Division 1 .

Par la suite la Commission a procédé au Tirage au sort du 1^{er} Tour Préliminaire Coupe d'Algérie 2023-2024, faisant entrer en lice les clubs de la Division 2 ainsi que le Tirage au sort du 2^{ème} Tour Préliminaire et du 3^{ème} Tour Préliminaire de la Coupe d'Algérie qui doivent se dérouler au mois de Décembre 2023 .



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
Ligue Nationale de Futsal



Saison 2023 – 2024 – Phase Aller –
Résultat de la Compétition Nationale Futsal – Division 1 –
2eme Journée – 1 / 2 Décembre 2023

N° Match	Groupe Centre Est		lieu
14	AC Auzium(11)	Skikda Futsal(1)	OPOW GuendouziAkbou
15	AC Guelma (6)	CF BBA(6)	OMS Bouchemel Guelma
16	AF BBA(7)	AT M'sila(3)	OMS 20 Aout BBA
17	RC OuledRahmoune(4)	CF El Kseur(3)	OMS OuledRahmoune
/	EF Constantine	Exempt	/

N° Match	Groupe Centre Ouest		lieu
18	RC Berchiche(1)	FS Médéa(3)	OMS CSP Berchiche
19	ASM Ain Defla(6)	MC Béjaia(11)	OMS Rouina
20	FC Béjaia(5)	RED Oran(5)	OMS OPOW Bejaia
21	MHS Oran(4)	FC Akbou(5)	OMS Sidi Bachir
/	Paradou AC	Exempt	/

N° Match	GroupeSud		lieu
22	WRouissat(6)	TS El Ksour(5)	OMS MessaoudAyad
23	JSMDjamaa(4)	AHassi Messaoud(2)	OMS Djamaa
24	CRM Hassi Messaoud(6)	HBM C Metlili(0)	OMS Sidi Khouiled
25	CM Berriane(4)	CNS Bounoura(5)	OMS Grine Djillali
26	CSS Ghardaia(9)	RC Meghaier(1)	OMS Bounoura



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
Ligue Nationale de Futsal



Saison 2023 – 2024---Phase Aller
Classement de la Compétition Nationale Futsal
-- Division 1 - 2eme Journée-01/02 Décembre --

Rang	Groupe Centre Est	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	AF BBA	6	2	2	0	0	14	8	+6
02	CF B B A	4	2	1	1	0	11	10	+1
03	AC Auzium	3	1	1	0	0	11	1	+10
04	AT M'sila	3	2	1	0	1	8	8	0
05	CR OuledRahmoune	3	2	1	0	1	8	8	0
06	AC Guelma	1	2	0	1	1	7	11	-4
07	CF El Kseur	0	1	0	0	1	3	4	-1
6	Skikda Futsal	0	2	0	0	0	6	18	-12
09	EF Constantine	-	-	-	-	-	-	-	-

Rang	Groupe Centre Ouest	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	MC B	6	2	2	0	0	21	10	+10
02	FS Médéa	6	2	2	0	0	9	5	+4
03	RED Oran	4	2	1	1	0	8	5	+3
04	Paradou AC	3	1	1	0	0	12	7	+5
05	FC Akbou	3	1	1	0	0	5	4	+1
06	FC Béjaia	1	2	0	1	1	9	11	-2
07	MHS Oran	0	2	0	0	2	9	15	-6
08	RC Berchiche	0	2	0	0	2	8	15	-7
09	AS Ain Defla	0	2	0	0	2	6	14	-8

Rang	Groupe Sud	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	CSS Ghardaia	6	2	2	0	0	20	2	+18
02	CRM Hassi Messaoud	6	2	2	0	0	11	4	+7
03	CNS Bounoura	6	2	2	0	0	12	9	+3
04	HB Metlili C	3	2	1	0	1	7	8	-1
05	W Rouissat	3	2	1	0	1	10	12	-2
06	JSM Djamaa	3	2	1	0	1	6	9	-3
07	CM Berriane	1	2	0	1	1	8	9	-1
08	RC Meghaier	1	2	0	1	1	5	13	-8
09	TS Ksour	0	2	0	0	2	9	11	-2
10	A Hassi Messaoud	0	2	0	0	2	3	15	-12



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
Ligue Nationale de Futsal



Saison 2023 – 2024 – Phase Aller –
Résultat de la Compétition Nationale Futsal – Division 2 –
1ere Journée – 1 / 2 Décembre 2023

N° Match	Groupe Centre		lieu
1	J S Sidi Moussa (8)	US Rouiba (7)	Salle Baraki
2	W Hassi Bah Bah (8)	UAM Sahel (7)	Salle Hassi Bah Bah
3(N .J.)	JS SaidHamdine	ASS Akbou	Salle HarchaHacene
4(N .J.)	TA Zeralda	OS Bab El Oued	OMS Zeralda

N° Match	Groupe Est		lieu
5	W Ben Srou (2)	GAF Skikda (9)	OMS Ben Srou
6	GF B B A (2)	RC Ain Mlila (0)	OMS OPOW BBA
7	CR El Ain (8)	EJ El Eulma (4)	OMS Ras El Oued
8(N .J.)	A Sporting Mila	US Annabi	Salle Frères Lazhar Mila

N° Match	Groupe Ouest		lieu
9	ARB Tissemsilt (5)	RC Naama (5)	Salle Allaouat Tayeb
10	A El Kiffane (5)	CSA Bir El Djir (2)	Salle OMS Hennaya
11	HC Sfisef (3)	3FA SBA (2)	OMS 24 Février SBA
12	OS Tighenif (7)	FA Khemisti (1)	OMS 19 Mars

N° Match	GroupeSud		lieu
13	OS Ouargla (0)	MC Oum Meriem (5)	Salle SidiKhouiled
14	CR Hassani A. (4)	ESL Meniaa (2)	OMS Hassani A.
15	S Hassi Messaoud (3)	NR SaidOtba (0)	Salle Sidi Khouiled
16	FK El Hirane (5)	M Ain Beida (3)	OMS Aribi Ben Terbah

Classement de la Compétition Nationale Futsal Saison 2023 – 2024

-- Division 2 ---Phase Aller- 1ere Journée-01/02 Décembre--

Rang	Groupe Centre	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	J Sidi Moussa	3	1	1	0	0	5	1	+4
02	JS Said Hamdine	3	1	1	0	0	3	0	+3
03	OS Bab El Oued	3	1	1	0	0	3	0	+3
04	W Hassi Bah Bah	3	1	1	0	0	7	5	+2
05	US Rouiba	0	1	1	0	0	5	4	+1
06	UAM Sahel	0	1	0	0	1	4	5	-1
07	TAC Zeralda	0	1	0	0	1	0	3	-3
08	ASS Akbou	-1	1	0	0	1	0	3	-3

Rang	Groupe Centre Est	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	GAF Skikda	3	1	1	0	0	9	2	+7
02	CR El Ain	3	1	1	0	0	8	4	+4
03	AS Mila	3	1	1	0	0	3	0	+3
04	GF B B A	3	1	1	0	0	2	0	+2
05	RC Ain Mlila	0	1	0	0	1	0	2	-2
06	EJ El Eulma	0	1	0	0	1	4	8	-4
07	WB Srouer	0	1	0	0	1	2	9	-7
08	US Annabi	-1	1	0	0	1	0	3	-3

Rang	Groupe Centre Ouest	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	OS Tighenif	3	1	1	0	0	7	1	+6
02	AE Kiffan Tlemcen	3	1	1	0	0	5	2	+3
03	HC Sfisef	3	1	1	0	0	3	2	+1
04	ARB Tissemsilt	1	1	0	1	0	5	5	0
05	RC Naama	1	1	0	1	0	5	5	0
06	3 FA SBA	0	1	0	0	0	2	3	-1
07	CSA Ghizlaine BED	0	1	0	0	0	2	5	-3
08	FA Khemisti	0	1	0	0	0	1	7	-6

Rang	Groupe Sud	Pts	M. J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.
01	MC Oum Meriem	3	1	1	0	0	5	0	+5
02	S Hassi Messaoud	3	1	1	0	0	3	0	+3
03	CR Hassani	3	1	1	0	0	4	2	+2
04	FK El Hirane	3	1	1	0	0	5	3	+2
05	M Ain Beida	0	1	0	0	1	3	5	-2
06	ESL Meniaa	0	1	0	0	1	2	4	-2
07	NR SaidOtba	0	1	0	0	1	0	3	-3
08	OS Ouargla	0	1	0	0	1	0	5	-2



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
Ligue Nationale de Futsal



Coupe d'Algérie Futsal Saison 2023 - 2024

Les membres de la Commission de la Ligue ont procédé au tirage au sort des trois tours préliminaires de la coupe d'Algérie Futsal 2023-2024 , en présence de Mr le Secrétaire Général de la LNFS

Le Tirage au sort s'est déroulé dans de bonnes conditions et a donné les résultats suivants (ci annexés) :

1er TOUR PRELIMINAIRE :

N°	Equipe Locale	Equipe Visiteuse
REGION OUEST		
01	CSA 3 FRERES Amarouche S BA	ARB Tissemsilt
02	CSA Ghizlaine	AE Kiffan Tlemcen
Amal Khemisti « Exempt »		
RC Naama « Exempt »		
REGION CENTRE		
03	US Rouiba	OS Bab El Oued
04	J Sidi Moussa	JS Said Hamdine
05	TAC Zéralda	UAM Sahel
W Hassi Bah bah « Exempt »		
REGION SUD		
06	NR Said Otba	Itihad Mawahib Mzab
07	ESL Meniaa	Itihad Meghaier
REGION EST		
08	RC Ain Mlila	AST Mila
US Annaba « Exempt »		

2eme TOUR PRELIMINAIRE :

<u>N°</u>	<u>Equipe Locale</u>	<u>Equipe Visiteuse</u>
REGION OUEST		
09	HC Sfisef	Vainqueur N°2
10	RC Naama	Amal Khemisti
11	OS Tighenif	Vainqueur N° 1
REGION CENTRE		
12	Vainqueur N°3	W Hassi Bah Bah
Vainqueur N°4 « Exempt 1 »		
Vainqueur N°5 « Exempt 2»		
REGION SUD		
13	Ksar El Hirane	Sporting Hassi Messaoud
14	Vainqueur N° 6	OS Ouargla
15	CR Hassani Abdelkrim	M Ain Beida
16	MC Oum Meriem	Vainqueur N° 7
REGION EST		
17	W Ben Srouer	GF B B A
18	C Ras El Ain	US Annabi
EJ El Eulma« Exempt »		
Vainqueur N° 8 « Exempt »		

3eme TOUR PRELIMINAIRE :

<u>N°</u>	<u>Equipe Locale</u>	<u>Equipe Visiteuse</u>
REGION OUEST		
19	Vainqueur N° 10	Vainqueur N° 9
20	Vainqueur N° 11	ASM Ain Defla
REGION CENTRE		
21	ASS Akbou	Vainqueur N° 12
22	Vainqueur N°5	FC El Kseur
23	Vainqueur N°4	RC Berchiche
REGION SUD		
24	RC Meghaier	TS El Ksour
25	CRM Hassi Messaoud	Vainqueur N°14
26	CSN Bounoura	Vainqueur N°13
27	Vainqueur N°16	Vainqueur N°15
REGION EST		
28	Vainqueur N°18	EJ El Eulma
29	Vainqueur N°17	AC Guelma
30	GAF Skikda	Vainqueur N°8

**Programme de la Compétition Nationale Futsal – Division 1 –
Saison 2023 –2024 –Phase Aller –3eme Journée – 8/9 Décembre 2023**

N° Match	Groupe Centre Est		lieu	Horaire
27	CF El Kseur	CF BBA	Salle CSP BERCHICHE El Kseur	
28	EF Constantine	CROuledRahmoune	Salle OPOW HAMLAOUI	
29	AT M'sila	AC Auzium	Match Reporté à une Date Ulérieure	
30	AF BBA	AC Guelma	Salle OMS 20 Aout BBA	
/	Skikda Futsal	Exempt	/	/

N° Match	Groupe Centre Ouest		lieu	Horaire
31	FC Akbou	MC Béjaia	Salle OPOD GUENDOUZA Akbou	
32	Paradou AC	MHS Oran	Salle El Wiam le V. 8/12	17h30
33	RED Oran	RC Berchiche	OMS SidiBachir	
34	FC Béjaia	ASM Ain Defla	OMS OPOW Bejaia le S. 9/12	17H30
/	FS Médéa	Exempt	/	/

N° Match	GroupeSud		lieu	Horaire
35	TS El Ksour	CM Berriane	Salle AhmedZABANATouggourt	le V. 8/12 10 h00
36	CNS Bounoura	CSS Ghardaia	OMS Bounourale S. 9/12	16h30
37	HBM C Metlili	WRouissat	OMS Chahid Cherif Slimane	le V. 8/12 15 H00
38	CRM Hassi Messaoud	JSMDjamaa	OMS Sidi Khouiled	le V. 8/12 15 h00
39	RC Meghaier	AHassi Messaoud	OPOW El Meghaier	le V. 8/12 15 H00

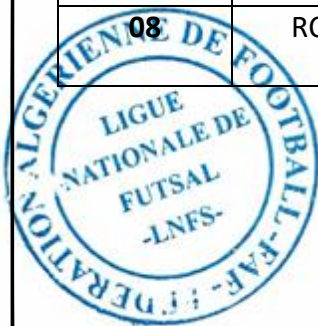
Saison 2023 – 2024 – Phase Aller –
 Programme de la COUPE D'ALGERIE Futsal –
 – 8/9 Décembre 2023 –

N° Match	Région Ouest		lieu	Horaire
01	CSA 3 FRERES Amarouche S BA	ARB Tissemsilt	OPOW 24 Février S B A	Le V. 8/12 16 h00
02	CSA Ghizlaine	AE Kiffan Tlemcen	Salle Sidi El Bachir Bir El Djir	Le V. 8/12 19 H00

N° Match	Région Centre		lieu	Horaire
03	US Rouiba	OS Bab El Oued	Salle Bordj El Bahri	Le V. 8/12 16 H00
04	J Sidi Moussa	JS Said Hamdine	Salle Kheider Seghir Baraki	Le S. 9/12 9 H00
05	TAC Zéralda	UAM Sahel		

N° Match	RégionSud		lieu	Horaire
06	NR Said Otba	Itihad Mawahib Mzab	Salle Sidi Khouiled	Le S.9/12 15 h00
07	ESL Meniaa	Itihad Meghaier	Salle El Meniaa	Le V. 8/12 9 H00

N° Match	RégionEst		lieu	Horaire
08	RC Ain Mlila	AST Mila	Salle OMS Ain Mlila	Le V. 8/12 18 H00



TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N°02/D.O.C.:

- Rencontre JS Said Hamdine –ASS Akbou du 01.12.2023

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre .

Attendu que la rencontre de Championnat « Seniors »

JS Said Hamdine –ASS Akbou

- programmée le Vendredi 01.12.2023 , ne s'est pas déroulée ;
 - alors que l'Equipe JS Said Hamdine ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;
 - Attendu que de la lecture de la feuille et du rapport de match,
- il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'Absence du club ASS Akbou

Après les dispositions d'usage du délai réglementaire , l'Arbitre Principal constatant effectivement l'Absence du club ASS Akbou annula la rencontre

- Attendu qu'en application du Règlement du Championnat de Futsal en ses articles 16 et 59: ;

Article 16 : Respect du calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 59 :

« Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément , le club encourt les sanctions de l'article 59 – Phase Aller -»

- Par ces motifs, la Commission décide :

- ASS Akbou : Sanction Match perdu par pénalité pour en attribuer le gain à l'équipe JS Said Hamdine qui marque trois points (3) et un score de trois buts à zéro
- Défalcation d'un (01) point ;
- Une amende de Dix mille (10.000 DA) dinars.



TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N°03/D.O.C.:

- Rencontre AST Mila - US Annabi du 02.12.2023

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre .

Attendu que la rencontre de Championnat « Seniors »

AST Mila - US Annabi

- programmée le Samedi 02.12.2023 , ne s'est pas déroulée ;
alors que l' Equipe AST Mila ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que de la lecture de la feuille et du rapport de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'Absence du club ASS Akbou

Après les dispositions d'usage du délai réglementaire , l'Arbitre Principal constatant effectivement l'Absence du club US Annabi annula la rencontre

- Attendu qu'en application du Règlement du Championnat de Futsal en ses articles 16 et 59: ;

Article 16 : Respect du calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 59 :

« Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément , le club encourt les sanctions de l'article 59 – Phase Aller -»

- Par ces motifs, la Commission décide :

- US Annabi : Sanction Match perdu par pénalité pour attribuer le gain à l'équipe AST Mila qui marque trois points (3) et un score de trois buts à zéro

- Défalcation d'un (01) point ;
- Une amende de Dix mille (10.000 DA) dinars



AFFAIRE N°04/D.O.C.:

- Rencontre TAC Zéralda – OS Bab El Oued du 02.12.2023

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre .

Attendu que la rencontre de Championnat « Seniors »

TAC Zéralda – OS Bab El Oued

→ programmée le Samedi 02.12.2023 , ne s'est pas déroulée ; alors que les deux (02) Equipes ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;

→ Attendu que de la lecture de la feuille et du rapport de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'Indisponibilité de la salle ayant été réquisitionné pour une autre activité sportive et que le club recevant se devait de communiquer à la Ligue Nationale Futsal pour effectuer un changement de domiciliation de la rencontre sus citée , SUR un autre lieu de compétition .

l'Arbitre Principal constatant effectivement l'impossibilité du déroulement de la rencontre sur ces lieux , annula la rencontre

→ Attendu qu'en application du Règlement du Championnat de Futsal en ses articles 16 et 64 (ci-dessous énoncés) :

« Article 16 : Respect du calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 64 : Délocalisation d'une rencontre

Le choix de la salle et l'organisation matérielle de la rencontre reste du seul ressort du club recevant . Le club recevant est tenu (dans l'obligation) de communiquer à la ligue concernée au plus tard 72 heures avant la date du match la salle (homologuée) devant abriter la dite rencontre . A défaut la programmation initiale est maintenue . »

→ Par ces motifs, la Commission décide :

- TAC Zéralda : Sanction Match perdu par pénalité pour en attribuer le gain à l'équipe OS Bab El Oued qui marque trois points (3) et un score de trois buts à zéro



Règlement du Championnat Futsal

Article 76 : Absence des arbitres

En cas d'absence des arbitres officiels désignés, et après l'observation de quinze minutes (15mn) après l'heure fixée du coup d'envoi, il est fait appel à tout autre arbitre présent et régulièrement affilié à la fédération ou à la ligue.

En l'absence d'un arbitre affilié, il sera présenté un arbitre bénévole par chacun des deux capitaines d'équipes. Ceux-ci désigneront d'un commun accord l'arbitre de la rencontre. A défaut d'accord, il sera procédé à un tirage au sort. Une fois l'arbitre désigné par tirage au sort, la responsabilité des deux équipes est totalement engagée pour le bon déroulement de la rencontre.

Dans le cas de non déroulement de la rencontre, l'équipe qui aura refusé de mettre en application les dispositions citées ci-dessus aura match perdu par pénalité.

Si le non déroulement de la rencontre est imputable aux deux clubs, ils auront match perdu par pénalité.

Si l'arbitre tiré au sort, arrête la partie prématurément pour incompétence, l'équipe dont il fait partie aura match perdu par pénalité.

Article 48 : Vestiaires

1. Le club recevant doit mettre à la disposition des arbitres et de l'équipe visiteuse, des vestiaires conformes à la réglementation et convenables (avec porte-manteaux, table, chaises, bancs, douches avec eau chaude et froide, W.C, répondant aux règles d'hygiène).

Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure trente minutes (1h30 mn) au plus tard avant le début de la rencontre.

Le non-respect de cette disposition entraîne une sanction financière de Cinq mille (5.000) dinars. Le club recevant est responsable des biens personnels et des effets des officiels du match et de l'équipe visiteuse.

2. A l'exception des secrétaires des deux clubs, l'accès des vestiaires des arbitres est strictement interdit à toute personne étrangère quelle que soit sa fonction.

En cas d'infraction à cette disposition, l'arbitre et le commissaire du match sont tenus de demander le refoulement des personnes étrangères. A défaut, la rencontre est annulée et l'équipe du club recevant est sanctionnée

Article 50 : Surface technique

- Les officiels autorisés à prendre place dans la surface technique doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteurs des licences établies pour la saison en cours.

Article 51 : Main courante

1. Les personnes autorisées à l'accès réservé au banc de touche (la main courante) sont au maximum les neuf (09) joueurs remplaçants et les cinq (05) officiels dont les fonctions sont reprises ci-après :

- 1)- l'entraîneur ;
- 2)- l'entraîneur adjoint ;
- 3)- le médecin ;
- 4)- l'assistant médical ;
- 5)- le secrétaire du club.

Ces officiels doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteurs des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences

Article 76 : Absence des arbitres

En cas d'absence des arbitres officiels désignés, et après l'observation de quinze minutes (15mn) après l'heure fixée du coup d'envoi, il est fait appel à tout autre arbitre présent et régulièrement affilié à la fédération ou à la ligue.

En l'absence d'un arbitre affilié, il sera présenté un arbitre bénévole par chacun des deux capitaines d'équipes. Ceux-ci désigneront d'un commun accord l'arbitre de la rencontre. A défaut d'accord, il sera procédé à un tirage au sort. Une fois l'arbitre désigné par tirage au sort, la responsabilité des deux équipes est totalement engagée pour le bon déroulement de la rencontre.

Dans le cas de non déroulement de la rencontre, l'équipe qui aura refusé de mettre en application les dispositions citées ci-dessus aura match perdu par pénalité.

Si le non déroulement de la rencontre est imputable aux deux clubs, ils auront match perdu par pénalité.

Si l'arbitre tiré au sort, arrête la partie prématurément pour incompétence, l'équipe dont il fait partie aura match perdu par pénalité.

